



CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 20 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt du mois de mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie de ROSEL, sous la présidence de Madame Véronique MASSON, Maire.

Etaient présents : Véronique MASSON, Alain ROUSSEAU, Didier MAUGER, Evelyne OZOUF, Marc FONTAINE, Yann FROTIN, Arnaud LEPORTIER, François-Jérôme AGATI, Gisèle DUBOIS-LELIEVRE, Patrick BONHOMME,

Absents / Excusés : Maryline HELIARD, Laëtitia NOURY, Catherine EPRON

Pouvoirs : Mme Béatrice TURBATTE à Mme Véronique MASSON

Secrétaire de séance : Evelyne OZOUF

1) ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme Evelyne OZOUF est élue secrétaire de séance.

2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2025

Le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2025 a été adopté à l'unanimité.

3) 2025-02 VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Madame le maire présente aux membres du conseil municipal le compte de gestion 2024 établi par le comptable Monsieur Gilbert LE GUEN, trésorier du service de gestion comptable de CAEN (Calvados) à la clôture de l'exercice, qui est conforme au compte administratif 2024.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	74 898,84	292 637,13	367 535,97
DEPENSES	75 801,06	234 945,67	310 746,73
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	- 902,22	57 691,46	56 789,24

	RESULTATS D'EXECUTION 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	Transfert des résultats du SEEJ	RESULTAT DE CLOTURE 2024
SECTION D'INVESTISSEMENT	224 838,40	- 902,22	5 854,42	229 790,60
SECTION DE FONCTIONNEMENT	555 054,34	57 691,46	- 2 955,88	609 789,92
	779 892,74	56 789,24	2 898,54	839 580,52

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le compte de gestion 2024 de la commune de ROSEL
- **D'AUTORISER** le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

4) 2025-03 VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Madame le maire de Rosel présente le compte administratif de la commune au titre de l'année 2024 puis sort de la salle afin de laisser le premier adjoint solliciter l'approbation du conseil municipal.

Le résultat de la commune de Rosel est de :

	RESULTATS D'EXECUTION 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	REPRISE DES RESULTATS DE LA DISSOLUTION DU SEEJ	RESULTAT DE CLOTURE 2023
SECTION D'INVESTISSEMENT	224 838,40	- 902,22	5 854,42	229 790,60
SECTION DE FONCTIONNEMENT	555 054,34	57 691,46	- 2 955,88	609 789,92
				839 580,52

Vu la sortie du Maire avant le vote du compte administratif,

(Sortie du maire)

Le conseil municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2024 de la commune de ROSEL
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

5) 2025-04_VOTE DE L'AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le maire propose la répartition du résultat comme suit :

Constat des restes à réaliser 2024

- Section investissement dépenses : 178 752,82 €
- Section investissement recettes : 36 634,26 €

Affectation du résultat 2024 :

Excédent à reporter en Investissement Recettes au BP 2025 (compte 001) : **229 790,60 €**

Excédent à reporter en Fonctionnement Recettes au BP 2025 (compte 002) : **609 782,92 €**

Le conseil municipal

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ACTER** la reprise des résultats cités ci-dessus,
- **D'AFFECTER** les résultats 2024 cités ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

6) 2025-05_VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

La commune ne souhaite pas modifier les taux de la fiscalité en 2025.

Les taux des taxes communales sont ainsi proposés :

- Taxe d'habitation Résidence secondaire : 8,63%
- Taxe foncière propriété bâtie : 43,64% (21,54% + 22,10 %)
- Taxe foncière propriété non bâtie : 22,44%

Le conseil municipal

après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE NE PAS AUGMENTER** les taux d'imposition locale en 2025,
- **DE FIXER** les taux 2025 conformément au rapport ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.

7) 2025-06 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Madame le maire présente le budget primitif 2025 de la commune de Rosel.

Celui-ci s'équilibre en recettes et dépenses à la section d'investissement à la somme de 567 439,42 € et à la somme de 871 811,00 € pour la section de fonctionnement.

Vu la présentation du budget 2025 de la commune de Rosel,
Vu l'article L.2311-5 du CGCT

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2025 de la commune de Rosel qui s'équilibre à hauteur de 567 439,42 € en investissement et de 871 811,00 € en fonctionnement.
- **DE DECIDER** du taux de fongibilité entre chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement à 7,5 %,
- **D'AUTORISER** le maire à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

8) 2025-07 PRESENTATION ANNUELLE DES INDEMNITES DES ELUS 2024

En application de l'article 93 de la loi 1919-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, un état annuel des indemnités brutes des élus municipaux pour l'année 2024 doit être communiqué aux élus et accompagner le vote du budget.

Nom - Prénom	Fonctions	Indemnités brutes
MASSON Véronique	Maire	14 797,88 €
MAUGER Didier	Maire Adjoint	5 277,92 €
ROUSSEAU Allain	Maire Adjoint	5 277,92 €
TURBATTE Béatrice	Maire Adjointe	5 277,92 €
OZOUF Evelyne	Maire Adjointe	5 277,92 €
	Total 2024	35 909,56 €

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VALIDER** l'état annuel des indemnités des élus pour l'année 2024.
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

9) 2025-08 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le budget primitif 2025 du budget principal étant adopté, il est possible maintenant de voter les subventions aux associations et participations aux organismes.

65748 : Subventions aux associations

ASSOCIATION	SUBVENTION ATTRIBUEE
APE Cairon	250,00
Association MUE'SIQUE	900,00

JUNO	100,00
COMITE DES FETES L / R	900,00
Comité de jumelage	900,00
Association MUSE	800,00
ANCIENS COMBATTANTS	100,00
Association multi-activités	900,00
Banque alimentaire	500,00
ADMR	200,00
FC Thaon, Bretteville, le Fresne	263,00
AIAE	92,80
TOTAL	5905,80

Le montant total des subventions proposées en 2025 s'élève à 5 905,80 €, face à 6 000 € en 2024 soit une diminution de 94,20 €.

De plus, par délibération n° 2024-33 relative à l'attribution de subvention à l'association AIAE, une aide de 944 € a été attribuée. Cependant, le calcul étant fait sur le nombre d'habitants, il est nécessaire de compléter la subvention de 92,80 € soit un total pour 2025 de 1 036,80 €.

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions ci-dessus pour l'année 2025
- **DE PRECISER** que la subvention à l'AIAE est de 1 036,80 € soit un complément de 92,80 € à verser compte tenu du 1^{er} versement déjà effectué de 944 €,
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération

10) QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 19H30

Le Maire,
Véronique MASSON